

Anvers, 28 août 2013

Plaidoyer pour une
éducation de base qui
améliore la qualité de
l'enseignement et le
niveau des élèves.

NTIBASHIRAKANDI Libérat

Envoyez vos commentaires à l'adresse mail:
ntibashirakandi@yahoo.fr

I. Préambule

D'emblée, précisons que ce billet rentre dans une série de réflexions et d'analyses, entamées depuis quelques années, avec un seul et unique objectif de contribuer au développement et à la reconstruction de notre chère Patrie, le Burundi.

Il s'agit, de mon point de vue, d'un devoir qui devrait incomber à tout citoyen burundais qui est fier de la patrie qui l'a vu naître et grandir : proposer des idées novatrices en vue d'un changement positif, chacun dans son domaine de prédilection.

L'ancien Chef de l'Etat Sud-Africain, Nelson Mandela (icône de la lutte anti-apartheid) résume le rôle de l'éducation de la façon suivante : « *L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde* ».

Dans le cas qui nous concerne, la rentrée scolaire 2013-2014 s'annonce chaotique en raison d'une réforme mal pensée et mal engagée. Le démarrage improvisé de l'école fondamentale risque d'être synonyme de l'ouverture de la boîte de Pandore : disparités sociales, médiocrité du système éducatif dans son ensemble, sous-développement chronique du Burundi, etc. Tout va y passer et des pires.

Pour la bonne gouverne du lecteur, cette analyse ne doit pas être interprétée comme une défiance ou une opposition au gouvernement burundais, encore moins une mise en cause des compétences des autorités ministérielles concernées qui, d'ailleurs ont hérité de ce dossier hautement politisé pour des raisons de sous et de propagande électoraliste, donc du populisme pur jus en lieu et place d'une réforme sérieuse et bien murie qui mettrait en avant l'intérêt général de toute la nation et des générations futures, de l'avenir du Burundi avec comme leitmotiv l'excellence du système éducatif burundais.

Il ne s'agit donc, ni moins ni plus, qu'une contribution et un clin d'œil aux décideurs politiques afin qu'ils puissent y voir clair et envisager des mesures d'accompagnement pour que cette réforme ne soit pas une source d'un drame national. Car le pays est aux prises avec la pire réforme engagée dans la précipitation sans moyens suffisants tant financiers, matériels qu'humains que le système éducatif burundais n'a jamais connue dans son histoire.

Bien plus, cette analyse n'engage que son auteur. Point n'est besoin de fouiner derrière pour y chercher une éventuelle institution ou une organisation quelconque dont l'auteur serait membre.

Très peu de nos compatriotes sont au courant des détails de cette réforme qui coûtera très cher aux perspectives du développement et de la compétitivité des burundais sur le marché de travail régional et international. Le but de cette réflexion est d'une part d'éclairer le plus objectivement possible les Burundais et les amis du Burundi qui s'intéressent à la question de l'éducation. Mais aussi d'apporter ma vision des choses et des corrections éventuelles pour éviter une catastrophe nationale ! L'éducation est une question nationale et non une affaire de quelques partis politiques, fussent-ils aux affaires au Burundi. Tous les citoyens sont bien concernés sans distinction aucune. Je suis conscient des termes durs repris dans cette réflexion, c'est à la hauteur de la gravité de la situation. Car c'est l'avenir de tout un peuple et du Burundi qui risque d'être hypothéqué par une réforme a priori décriée par tous les experts de l'éducation au Burundi (sauf ceux qui sont aux commandes ou ceux qui suivent à la lettre le dictat des laborantins du pouvoir de Bujumbura). Aucun homme n'est infaillible, j'ose espérer que je me trompe dans le jugement de la gravité de la situation et c'est d'ailleurs mon souhait. Quoi qu'il en soit, la vérité est que « *Le plus bel idéal pour une génération, c'est de s'efforcer que la génération qui la suit puisse vivre et jouir de plus de beauté, de plus de bonheur ; c'est de réduire les causes de malentendu, les préjugés imbéciles, les souffrances superflues, les conflits inutiles. Cet idéal est celui de l'éducation. Sans lui, la raison d'être même de l'homme s'évanouit. S'il n'y avait pas l'enfant à élever, à protéger, à instruire et à transformer en homme pour demain, l'homme d'aujourd'hui deviendrait un non-sens et pourrait disparaître* ». (Olive Decroly, 1929).

Cette analyse est motivée par le faux argument avancé, cette chanson qu'on entend sur toutes les lèvres des responsables politiques burundais et des concepteurs de la réforme : « harmoniser le système éducatif burundais avec celui des pays membres de l'East African Community ». Et pourtant, dans son discours d'investiture du 2 septembre 2010, le Président Nkurunziza parlait plutôt d'une réforme pour « une meilleure adéquation des matières et des besoins ». Il parlait de donner une place importante à l'enseignement des métiers et de l'étendre à toutes les communes du pays¹.

Ayant suivi les interventions des acteurs et experts principaux dans le secteur de l'éducation au cours de l'émission organisée par la synergie des médias du mois de juillet dernier sur la réforme en question, il nous a semblé important de nous interroger sur le bilan, trois années après l'annonce de cette réforme par le Chef de l'Etat burundais. La première question que l'on se pose est de savoir comment les autres pays de l'EAC ont mis en place cette réforme et

¹Message à la Nation depuis Ngozi, le 02 Septembre 2010 , après la formation du gouvernement, <http://www.burundi-gov.bi/Burundi-Politique-Message-a-la> consulté le 27 août 2013.

quels sont les résultats actuels, plus particulièrement quelle est la structure de l'enseignement de base dans ces pays ?

Le premier point de cet article aborde donc la structure de l'éducation de base dans les autres pays de l'EAC. Pour question de normes internationales, nous prenons deux pays témoins : la Belgique et la France, nous présentons les structures de l'enseignement secondaire de ces pays.

Le deuxième point présente la réforme en cours au Burundi, la genèse de l'école fondamentale, les besoins en ressources matérielles et financières, le programme de la 7ème année. Enfin, nous terminons cet article par quelques observations et recommandations.

II. Structures de l'enseignement de base dans les pays de l'EAC.

1. Rwanda²

Le système éducatif est organisé en différents types et degrés d'enseignement allant du préscolaire à l'enseignement supérieur.

Education préscolaire

Elle est donnée à travers les écoles maternelles et occupe les enfants de 3 à 6 ans. Elle dure 3 ans.

Education primaire

L'enseignement primaire dure 6 ans pour des enfants de 7 à 13 ans dont 3 ans de 1er cycle et 3 ans du second cycle.

Education de base (Nine years basic education)

Cette éducation comprend l'enseignement primaire et le premier cycle du secondaire (Tronc Commun).

Tronc Commun

C'est le 1er cycle du secondaire et dure 3 ans pour des enfants de 14 à 16 ans.

Second cycle (Advanced education) de l'enseignement secondaire

C'est le deuxième cycle du secondaire et dure 3 ans pour des enfants de 17 à 19ans. Il comprend :

- Enseignement secondaire général (3 ans)

²Le développement de l'éducation, rapport national du Rwanda (août, 2008), Ministère de l'Education

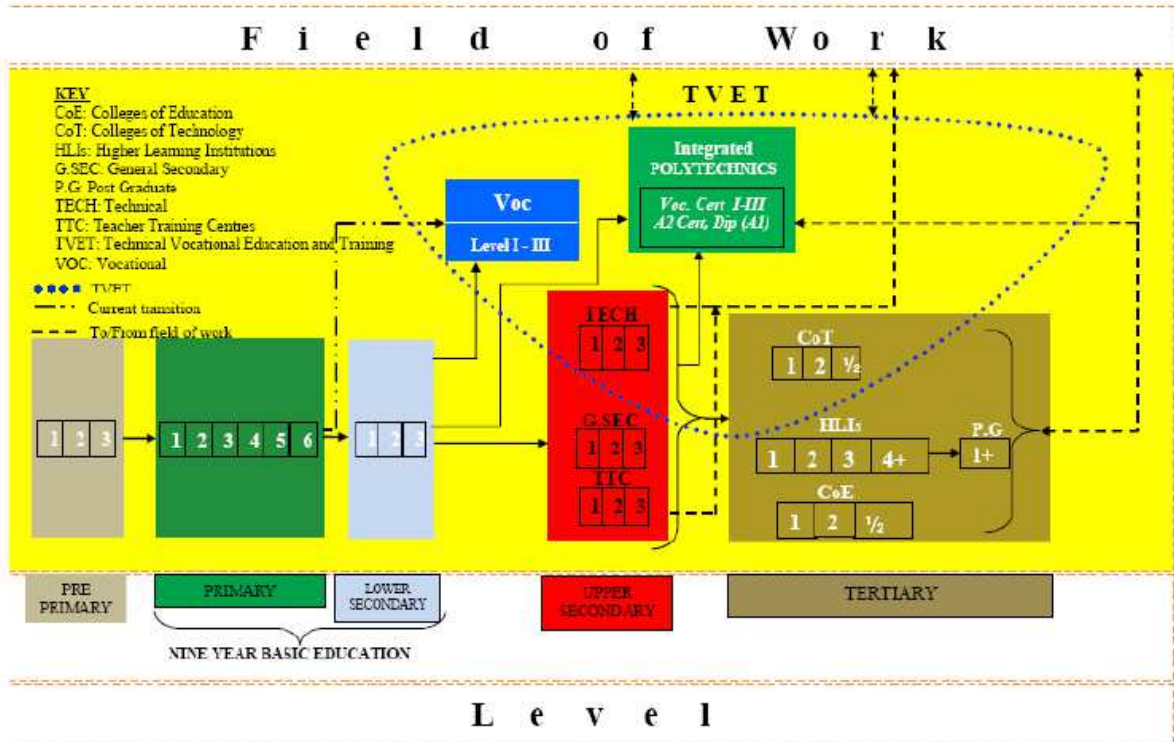
http://www.ibe.unesco.org/National_Reports/ICE_2008/rwanda_NR08_fr.pdf consulté le 25 août 2013.

- Enseignement Professionnel (3 ans)
- Enseignement Technique (3 ans)

Il est clair qu'au Rwanda, l'éducation de base appelée au Burundi « école fondamentale » est l'enseignement primaire + les trois années du cycle inférieur du secondaire.

Structure et organisation du système d'éducation

Rwanda : structure du système éducatif, 2008 (en anglais)



2. TANZANIE³

Education préscolaire

Elle concerne les enfants de 5 à 6 ans, elle n'est pas obligatoire et dure deux ans. Dans l'île de Zanzibar, ce sont des enfants de 4 à 6 ans qui suivent l'école maternelle et elle dure 3 ans. Cet enseignement est subdivisé en 3 niveaux : « nursery, junior and senior », chaque niveau correspond à l'âge des enfants, le niveau « nursery » sont les enfants de 4-5 ans, « junior » sont 5-6 ans et « senior » sont des enfants de 6-7 ans.

³ Données mondiales de l'éducation, UNESCO (2010/2011), http://www.ibe.unesco.org/fileadmin/user_upload/Publications/WDE/2010/pdf-versions/United_Republic_of_Tanzania.pdf consulté le 25 août 2013

Education primaire

L'enseignement primaire est obligatoire et dure 7 ans. Sont concernés, les enfants âgés de 7 ans. Un concours de sélection et d'accès à l'enseignement secondaire est organisé à la fin du cycle.

Enseignement secondaire

L'enseignement secondaire est divisé en deux cycles : le premier cycle d'une durée de 4 ans prépare les élèves à l'examen conduisant au certificat de l'enseignement secondaire, le second cycle d'une durée de deux ans conduisant à « Advanced-level examination ». Les lauréats de l'école primaire peuvent également suivre des cours pendant deux ans offert dans des centres de formation professionnelle.

Dans l'île de Zanzibar, l'enseignement secondaire comprend deux cycles. Le premier cycle dure quatre ans et il est subdivisé en deux cycles 1-2 et 3-4 et le cycle supérieur de l'enseignement secondaire couvre la 5^{ème} et 6^{ème} année ainsi que l'enseignement technique qui dure trois ans.

Selon la politique sectorielle de l'éducation de 2006, la structure du système éducatif de Zanzibar est composée de l'enseignement maternel (âge d'entrée : 4 ans), six ans d'enseignement primaire (âge d'entrée à 6 ans), quatre ans du cycle inférieur de l'enseignement secondaire, deux ans d'enseignement secondaire niveau avancé, et au moins trois années d'études supérieures. Par conséquent, l'éducation de base doit englober 12 ans, de la maternelle à la fin de l'enseignement secondaire (niveau ordinaire).

3. KENYA

En 1981, un groupe de travail a été chargé d'examiner la réforme du curriculum de l'ensemble du système éducatif dans tout le pays. Le groupe de travail a soumis une recommandation visant à modifier le système éducatif 7-4-2-3 au 8-4-4 système actuel de l'éducation, dont la structure globale était similaire au système éducatif américain. Le système 8-4-4 a été lancé en Janvier 1985 et a été conçu pour fournir huit années d'enseignement primaire, quatre ans d'enseignement secondaire et quatre années d'études universitaires.

Les voies commencent à s'élever pour demander de changer le système et de l'adapter au système rwandais. C'est le « Kenya Institute of Curriculum Development »⁴ qui propose cette réforme.

“ KICD also proposes the reduction of learning in primary school from eight years to six years, to conform with international standards and give pupils

⁴ <http://www.kie.ac.ke/about-kie/kie-functions.html> consulté le 25 août 2013

more learning time at secondary level.” ... “Kenya could thus emulate Rwanda’s Nine Year Basic Education programme, which expanded its definition of basic education to include secondary school, while simultaneously expanding secondary facilities — resulting in a dramatic jump of primary to secondary transition rates from 55 per cent in 2007 to 95 per cent in 2009.”⁵

Il est important de bien noter que le KICD a pour mission notamment de conseiller le gouvernement sur les questions relatives à l’élaboration des programmes ; évaluer et approuver les équivalences des programmes kenyans et étrangers ; élaborer les programmes et cursus qui répondent aux normes internationales pour la petite enfance ; le développement de l’éducation, l’enseignement maternel, l’enseignement primaire, secondaire, la formation continue et des adultes, la formation des enseignants ; etc. Au vu de ces missions du KICD, il me semble que les propositions soumises aux autorités kenyanes seront acceptées.

4. OUGANDA⁶

L’enseignement pré-primaire

L’enseignement pré-primaire en Ouganda n’est pas obligatoire et concerne les enfants de trois ans et dure 3 ans.

L’enseignement primaire

L’âge d’entrée à l’enseignement primaire est de six ans. L’enseignement primaire dure sept ans à partir de la P1 jusqu’à la P7. L’enseignement primaire est divisé en trois phases: primaire inférieur (P1 à P3), année de transition (P4) et primaire supérieur (P5 et P7). À l’issue de la P7, les élèves passent le « Primary Leaving Examination ».

L’enseignement secondaire

L’enseignement secondaire dure six ans à partir de S1 à S6. Il se compose de deux cycles : le cycle inférieur sanctionné par « Uganda Certificate of Education ». Selon les résultats de l’examen, les élèves peuvent accéder soit au cycle supérieur des humanités (S5 et S6) ou à l’enseignement technique, professionnel ou au collège qui forme les instituteurs du primaire. A la fin de la S6 , les élèves passent « the Uganda Advanced Certificate of Education ». Les élèves qui obtiennent la qualification de niveau A accèdent à l’Université,

5. New exam system, 6 years in primary school proposed for education sector
<http://www.theeastafrican.co.ke/news/-/2558/1171198/-/view/printVersion/-/le4celz/-/index.html> consulté le 25 août 2013.

⁶ http://www.opendev.ug/sites/opendataug-01.drupal01.mountbatten.ug/files/basic_education_report.pdf consulté le 25 août 2013.

à un collège technique ou au collège de formation des enseignants, selon les résultats de l'examen.

Qu'en est-il en Belgique et en France ?

5. BELGIQUE⁷

L'enseignement fondamental comprend deux niveaux :

- l'enseignement maternel : enseignement dispensé à des enfants âgés, au 30 septembre, d'au moins 2 ans et 6 mois.
- l'enseignement primaire : enseignement dispensé pendant 6 années d'études consécutives aux enfants qui atteignent l'âge de 6 ans dans l'année civile de leur entrée en 1^{ère} année.

L'enseignement secondaire ordinaire comprend 4 formes d'enseignement:

- général ;
- technique ;
- artistique;
- professionnel;

L'enseignement secondaire dure 6 ans et se subdivise en trois degrés de deux ans chacun :

- le 1^{er} degré – dit degré d'observation (normalement pour les élèves âgés de 12 à 14 ans – maximum 16 ans) ;
- le 2^e degré – dit degré d'orientation (normalement pour les élèves âgés de 14 à 16 ans) ;
- le 3^e degré – dit degré de détermination (normalement pour les élèves âgés de 16 à 18 ans).

6. FRANCE⁸

Le système éducatif français est organisé en trois grandes étapes : école, collège et lycée.

L'enseignement maternel

L'entrée en maternelle se fait à 2 ou 3 ans, au mois de septembre. Les enfants y développent leurs facultés fondamentales, perfectionnent leur langage et

⁷ <http://www.enseignement.be/index.php?page=24547&navi=45> consulté le 25 août 2013

⁸ <http://www.france.fr/etudier-en-france/le-systeme-scolaire-francais-de-la-maternelle-au-lycee> consulté le 25 août 2013

commencent à découvrir l'univers de l'écrit, celui des nombres et d'autres domaines d'apprentissage.

L'enseignement primaire

L'enseignement primaire ou élémentaire est gratuit, neutre, laïc et obligatoire de 6 à 11 ans.

Le collège

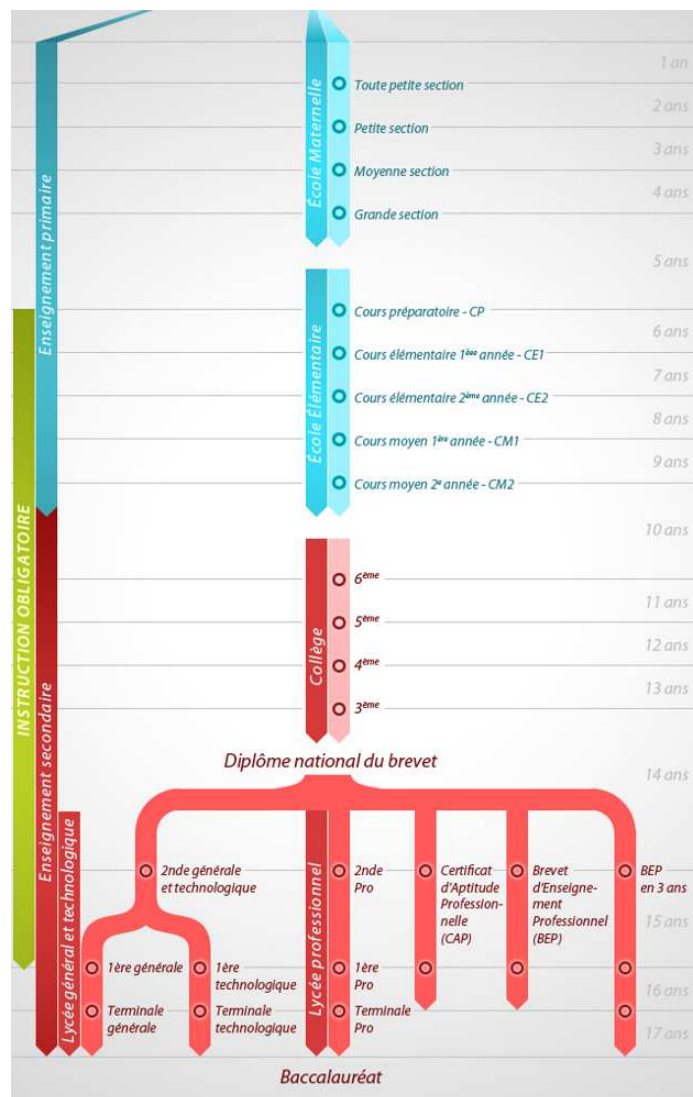
L'enseignement secondaire est aussi gratuit, neutre, laïc et obligatoire de 11 à 16 ans. C'est le collège qui accueille tous les élèves à l'issue de l'école élémentaire sans examen de passage. Les enseignements sont structurés en disciplines : français, mathématiques, histoire-géographie, éducation civique, sciences de la vie et de la terre, technologie, arts plastiques, éducation musicale, éducation physique et sportive, physique-chimie. Les objectifs sont fixés par des programmes nationaux.

Le Lycée

À l'issue du collège, les élèves poursuivent leur scolarité dans un lycée d'enseignement général et technologique ou dans un lycée professionnel. Ce dernier permet d'acquérir un diplôme professionnel afin de poursuivre des études ou de s'insérer dans la vie active. Les passerelles entre, d'une part, l'enseignement professionnel et l'enseignement général et technologique et, d'autre part, entre le Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et le baccalauréat professionnel sont facilitées.

Le CAP donne accès à des métiers d'ouvrier ou d'employé qualifié et vise à intégrer directement la vie professionnelle. Des Brevets d'Etudes Professionnelles (BEP) peuvent encore se faire en deux ans dans quatre domaines (carrières sanitaires et sociales, conduite et services dans le transport routier, métiers de la restauration et de l'hôtellerie, optique lunetterie). En lycée professionnel, la préparation du BEP est intégrée au parcours en trois ans de baccalauréat professionnel.

Le Baccalauréat général et le Baccalauréat technologique sont organisés en séries (économique et sociale (E.S.), littéraire (L) et scientifique (S) pour le Bac général, STG, STI, STL, STSS, STAV, TMD et hôtellerie pour le Bac technologique. Chaque série est organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes. Préparé en 3 ans, le baccalauréat professionnel atteste l'aptitude à exercer une activité professionnelle hautement qualifiée.



Source : <http://www.france.fr/etudier-en-france/le-systeme-scolaire-francais-de-la-maternelle-au-lycee> consulté le 25 août 2013

III. La réforme « école fondamentale » au Burundi

1. Genèse

Janvier 2006, le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine déclara, la deuxième Décennie de l'Education pour l'Afrique, 2006-2015. L'évaluation de la décennie originale de l'éducation pour l'Afrique (1997-2006) a montré que les objectifs pour élever le niveau de qualité de l'éducation, l'accès et la pertinence en Afrique n'avait pas été atteint, et qu'un second effort collectif était donc nécessaire.

Septembre 2007, réunion régionale sur la réforme de l'éducation, d'où est né l'appel à l'action de Kigali pour la vision élargie de l'éducation de base.

Maputo, 2008, engagement réitéré, lors de la biennale de l'ADEA, où les pays de l'UEMOA avaient exprimé leur souhait d'être accompagnés, pour la mise en œuvre de leurs politiques et programmes en faveur de l'éducation de base élargie.

2009, le programme pour l'Education de Base en Afrique (BEAP)⁹ est conçu par l'UNESCO comme « *un instrument intégré capable de mettre en œuvre les objectifs de l'Appel à l'action de Kigali (sept. 2007)* » prévoit notamment « *d'étendre l'éducation de base (primaire) de qualité à une durée de 9-10 ans, incluant par conséquent le premier cycle de l'enseignement secondaire* ».

2010, concertation à Ouagadougou sur les voies et moyens nécessaires à l'opérationnalisation d'une telle réforme : passer de la vision à l'action. Enfin, les Assises de Brazzaville tenues en juin 2010, ont permis de se pencher sur les réformes curriculaires et de mener la réflexion dans une perspective de la mise en œuvre de l'éducation de base élargie, soutenue, notamment, par un cadre curriculaire, privilégiant les connaissances, les compétences, les attitudes et les valeurs, telles que prônées par le Programme d'éducation de base élargie en Afrique – le BEAP. Ces recommandations transmises à la Conférence Ministérielle de la CONFEMEN de 2010 réaffirment l'engagement des pays et des partenaires tels que l'ADEA, la CONFEMEN, l'UNESCO, l'UNICEF, la Banque Mondiale, la BAD et autres partenaires, à accompagner différemment le processus des réformes dans les pays.

Le programme est piloté par les pays eux-mêmes. De nombreux pays africains mettent en œuvre le concept du BEAP. Il s'agit du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Kenya, du Mali, du Niger, du Rwanda, du Sénégal, des Seychelles, de la Tanzanie, de la Gambie et de l'Ouganda.

Au Burundi, l'on se souviendra que c'est Monsieur Agathon Rwaso qui, au cours de la campagne des élections communales proposa à Ngozi en Mai 2010 de passer au « système éducatif de l'Afrique de l'Est 8-4-4 , 8 ans pour le Primaire, 4 ans au Secondaire et 4 ans à l'Université »¹⁰.

Le 2 septembre 2010, l'introduction de l'école fondamentale fut annoncée officiellement par le Président de la République, Pierre Nkurunziza dans son discours à la nation au lendemain de la mise en place du gouvernement en début de son second mandat : « *Les programmes de l'enseignement vont subir une réforme pour une meilleure adéquation des matières et des besoins du pays. Durant ces deux prochaines années, nous aurons une bonne*

⁹ Programme pour l'Education de Base en Afrique, UNESCO (2009)

http://www.ibe.unesco.org/fileadmin/user_upload/Publications/Thematic_studies/BEAP_policy_paper_09_fr.pdf consulté le 27 août 2013.

¹⁰La campagne électorale 2010 est lancée <https://sites.google.com/site/bujumburav1/b-news-4509> consulté le 27 août 2013.

*prévision qui fera durer la scolarité au primaire jusqu'en 9ème, afin que les enfants terminent ce cycle avec des capacités physiques et intellectuelles de suivre l'enseignement des métiers et mieux affronter les difficultés de la vie. Nous voulons que l'enseignement des métiers ait une place importante dans notre pays, et qu'il s'étende à toutes les Communes. Les petits métiers, dont l'enseignement ne dure pas longtemps, et qui facilitent à plusieurs bénéficiaires l'obtention d'un emploi, tel est l'objectif ».*¹¹

Le 11 novembre 2010, le Ministre Séverin Buzingo répondait aux questions orales des députés notamment celle en rapport avec l'harmonisation des programmes d'enseignement avec les pays de l'EAC et le fait que « l'école primaire ne se fera plus en six ans, mais en neuf ans, ce que l'on appelle l'enseignement fondamental ».

Le 29 novembre 2010, s'ouvrait un atelier de 9 jours qui réunissait les cadres du ministère de l'enseignement primaire et secondaire et qui avait pour objectif de réfléchir sur la mise en application de cette réforme. Le Ministre Buzingo annonçait devant les cadres de son ministère que l'école primaire passera de six à neuf ans dès la rentrée scolaire 2011-2012. Il reconnaissait que la mise en place de la réforme poserait quelques difficultés : « les enseignants dont le nombre devra augmenter, de même que les moyens matériels, comme les salles de cours, pupitres, bancs et autres livres scolaires, etc. ».

Un article publié en décembre 2010 sur le site www.iwacu-burundi.org intitulé « La mesure de prolonger l'école primaire jusqu'en 9ème est jugée bonne . Toutefois, elle exige d'énormes moyens financiers. Le ministre de l'Enseignement de Base et Secondaire est optimiste » reprenait les raisons qui justifient cette réforme : « Dès l'année scolaire 2012-2013, l'école primaire va durer 9 ans. C'est pour harmoniser le système éducatif burundais avec celui des pays de la sous-région ». Il a souligné par la même occasion que « les cadres de son ministère sont en train d'étudier les aspects pour modifier les programmes en se conformant à ce nouveau système ». Le Ministre a ajouté « Nous sommes en train de tout planifier. Les changements seront communiqués au public quand les travaux de la commission auront pris fin ». « Pour lui, l'essentiel est d'avoir une vision, les moyens suivront ».

Suite à la publication de cet article qui reprenait l'annonce d'une réforme non encore suffisamment préparée, bien étudiée et bien murie, j'ai décidé d'y contribuer par une analyse fouillée du système éducatif burundais et plus particulièrement l'enseignement de base et secondaire. En date du 5 janvier

¹¹ Message à la Nation depuis Ngozi, le 02 Septembre 2010 , après la formation du gouvernement, <http://www.burundi-gov.bi/Burundi-Politique-Message-a-la> consulté le 27 août 2013.

2011, l'article « *L'école primaire passe de six à neuf ans au Burundi. Une fausse solution à un vrai problème* »¹² était largement diffusé via le Net. Dans cet article, je proposais «... un moratoire de quatre ans sans réforme, de prendre le temps nécessaire d'initier un dialogue avec tous les partenaires de l'éducation, d'identifier et analyser les besoins, d'élaborer des plans d'action, de sensibiliser tous les partenaires et construire des infrastructures nécessaires, de concevoir le matériel didactique approprié et suffisant et ainsi résoudre certains des problèmes actuels qui sont à l'origine du faible niveau des élèves à tous les niveaux d'enseignement ». J'interpellais également « ...les décideurs et hommes politiques, les éducateurs, les confessions religieuses et les membres de la société civile, les étudiants des Universités burundaises, les représentants du secteur privé et des parents, tous les partenaires de l'éducation, etc. à engager un débat sur cette question cruciale de réformes scolaires et arriver à faire un bon choix qui fera plutôt évoluer le système éducatif burundais pour l'intérêt de Notre Chère Patrie et des générations futures ».

Cet article a eu le mérite d'avoir suscité un débat sur la question dans les milieux politiques burundais et sur les différentes radios locales.

Le ministre Buzingo en charge de l'Enseignement de Base et secondaire a par la suite mis sur pied par décision ministérielle des sous-commissions techniques (décision n° 620/210 du 25 février 2011) et par ordonnance ministérielle un comité national de pilotage de l'enseignement fondamental, CNPEF en sigle (ordonnance ministérielle n°620/563 du 24 mai 2011)¹³. Le CNPEF avait pour mission endéans deux mois de travail de:

- Analyser les résultats issus du travail des sous-commissions techniques sur la mise en place de l'EF ;
- Faire un inventaire des moyens (financiers, curricula, infrastructures, équipements et ressources humaines) nécessaires pour la mise en place de l'EF ;
- Déterminer les scénarii possibles à différents pourcentages pour la mise en place de l'enseignement fondamental;
- Proposer le scénario à prendre en compte pour le début effectif de l'enseignement fondamental à partir de l'année 2012-2013.

¹² Libérat NTIBASHIRAKANDI (janvier, 2011), *L'école primaire passe de six à neuf ans au Burundi. Une fausse solution à un vrai problème* <https://www.google.be/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&ved=0CDAQFjAA&url=http%3A%2F%2Fburundi.news.free.fr%2Factualites%2Feducationprimaire.pdf&ei=U6YcUrT9A-Sr0QWThICIdg&usq=AFQjCNHals88PvoblP2ScpKZVmd5fbisQ> consulté le 27 août 2013.

¹³ Rapport sur la mise en œuvre de l'enseignement fondamental, CNPEF, juillet 2011.

Un atelier de restitution des travaux des sous-commissions techniques a été organisé en dates du 22 au 24 juin 2011 et des observations fort utiles ont été relevées souligne le rapport du CNPEF publié au mois de juillet 2011. Ce rapport précise clairement « *La mise en œuvre de l'EF est confiée à un Comité de Pilotage mis sur pied et qui s'est réuni maintes fois pour réfléchir sur les voies et moyens pour l'implantation de l'école fondamentale* ». Ce rapport précise clairement que « *L'enseignement fondamental débute avec la rentrée scolaire 2012-2013. Il commencera en 1^{ère} année, avec un curriculum intégré, et le Certificat de l'école fondamentale sera délivré après 9 ans, moment où la spécialisation post-fondamentale prendra le relai dans les sections d'orientation. Le concours national continuera à être administré jusqu'à ce que le nouveau curriculum atteigne la classe de 6^{ème} année. Entre temps les programmes du 1^{er} cycle du secondaire ou du collège seront réaménagés pour les adapter autant que possible aux réalités de la vie de l'apprenant. Pour passer au cycle 3, nous nous sommes fixés sur un taux de passage de 50% qui augmentera progressivement. Un test d'orientation sera organisé après la 9^{ème}* ». Le CNPEF souligne dans son rapport que « *L'enseignement fondamental sera désormais constitué d'un cursus de 9 ans organisé en 3 cycles : le 1^{er} cycle va de la 1^{ère} année à la 3^{ème} année ; le 2^{ème} cycle va de la 4^{ème} à la 6^{ème} année, et le 3^{ème} cycle va de la 7^{ème} à la 9^{ème} année. Cet enseignement sera gratuit et obligatoire* ». Le rapport reprend également les axes de réflexion proposés au cours des ateliers, on y lit notamment « *Le choix pour débiter l'école Fondamentale par le Curriculum de 1^{ère} année est jugé réaliste car il donne le temps au gouvernement de chercher des ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre de la réforme.* »

Juin 2012, des conseillers du Bureau Pédagogique chargé des Programmes de l'Enseignement de Base (BEPEB) se sont retranchés à Bururi pour confectionner les programmes valables pour l'école fondamentale. Un travail à la va vite car la réforme était supposée commencer avec la rentrée scolaire 2012-2013. Soulignons d'emblée que Le BEPEB, traditionnellement appelé à concevoir les programmes de l'enseignement primaire a travaillé en solo même pour les classes du 3^{ème} degré, c'est-à-dire les 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} années sans associer le BEPES qui a l'expérience de la conception des programmes du degré secondaire. Certains conseillers du BEPES auraient été sollicités en dernière minute. Encore, le choix de ces unités a été difficile et l'administration du BEPES n'a pas pu répondre à cette sollicitation (source : Journal La Voix de l'Enseignant).

Juillet 2012, publication du plan sectoriel de développement de l'éducation et de la formation 2012-2020¹⁴, dans lequel l'enseignement fondamental est développé.

Le jeudi 09/08/2012, dans une conférence de presse organisée par Buzingo Séverin, le Ministre de l'Enseignement de base et secondaire, de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation des adultes, au nom du gouvernement burundais il a annoncé que le démarrage de l'école fondamentale est reporté à la rentrée 2013-2014.

Les raisons avancées de ce report seraient liées au problème de budget qui n'a pas été prévu pour la multiplication des livrets de l'élève et de l'enseignant pour la 7^{ème} année ; pour la formation des enseignants et les retards accumulés dans la mise en place des textes qui régissent l'organisation de cette fameuse école fondamentale.

Le 31 janvier 2013, la Dr Rose Gahiru est nommée ministre de l'enseignement de base, secondaire, de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation du Burundi. Elle remplace le Ministre Séverin Buzingo et hérite de ce brûlant projet de réforme.

A partir d'avril 2013 jusqu'en août 2013, les bureaux pédagogiques qui conçoivent les programmes des paliers du primaire et du secondaire organisent conjointement une formation d'une semaine au bénéfice des futurs enseignants du fondamental des classes de la 7^{ème} année.

Le mardi 18 juin 2013, la Ministre de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation, Madame Rose Gahiru a répondu aux questions orales des parlementaires relatives à l'introduction de l'Ecole fondamentale dans l'enseignement au Burundi. Elle a fait savoir que l'introduction de l'EF fait partie des réformes progressives d'harmoniser les structures de l'Etat suite à l'entrée du Burundi dans la communauté Est africaine. Le Burundi serait en retard dans le secteur éducatif étant donné que dans d'autres pays de l'EAC, le nouveau système est déjà fonctionnel.

Le mercredi 7 août 2013, les députés se sont réunis en séance plénière pour analyser le projet de loi portant sur l'organisation de l'enseignement de base

14

http://planipolis.iiep.unesco.org/upload/Burundi/Burundi_Education_Plan_2012_2020_PSDEF.pdf

et secondaire¹⁵. Plusieurs questions d'éclaircissement ont été posées à la ministre Rose Gahiru. Le projet de loi a été par la suite adopté à l'unanimité.

D'après la Ministre Madame Gahiru, « ce nouveau projet de loi a comme but ultime de réduire l'échec scolaire, d'assurer l'éducation pour tous conformément à la Constitution du Burundi, aux conventions, aux pactes et aux accords ratifiés par le Burundi. Elle a également souligné que cette loi n'est ni une réforme, ni une réorganisation mais qu'elle vient plutôt refondre l'enseignement primaire et le cycle collège classique en un seul bloc de neuf ans. Elle prône la décentralisation dans la mesure où l'exécution de son contenu va s'appliquer surtout à partir des structures déconcentrées dont les directions provinciales et communales de l'enseignement jusqu'aux écoles primaires et secondaires. Ainsi, ces structures vont disposer de leur propre budget et il va y avoir des comités de gestion qui prennent les décisions même au niveau des écoles primaires. »

2. Besoins en ressources matérielles et financières¹⁶

Le taux de passage de la 6^{ème} à la 7^{ème} année est presque chaque année de plus ou moins 33% en moyenne et donc les coûts de la mise en œuvre de la réforme varieront en fonction du taux de passage retenu. Le CNPEF a proposé dans son rapport de juillet 2011 différents scénarii. Soulignons d'emblée que d'après les prévisions du ministère, 60% des élèves ayant passé le concours national seront admis en 7^{ème} année au cours de l'année scolaire 2013-2014 et que les capacités d'accueil augmenteront progressivement chaque année quitte à atteindre la réussite de 80%.

Taux de passage 6 ^{ème} – 7 ^{ème}	Salles de classe additionnelles	Bancs pupitres	Enseignants	Manuels scolaires	Coût total
50%	1.965	35.000	2.214	299.000	33 milliards
60%	2.470	44.000	2.888	390.000	42 milliards

Le CNPEF recommandait le taux de transition de 50% entre la 6^{ème} et la 7^{ème} années. Mais le Ministère a porté le choix sur le taux de 60%. Le coût total était estimé à 42 milliards pour la seule année 2012-2013. Sont repris dans ce montant la plus grande partie des coûts directs, et les coûts indirects comme l'inspection, la formation des enseignants, la construction des latrines, etc. n'ont pas été chiffré.

¹⁵ <http://www.assemblee.bi/Analyse-et-adoption-du-projet-de,672>

¹⁶ Rapport sur la mise en œuvre de l'enseignement fondamental, CNPEF, juillet 2011.

Par ailleurs, pour l'année 2012, 221.534 écoliers étaient inscrits en 6ème année et pour l'édition 2013, 231.594 étaient attendus pour passer le Concours national. Soit une augmentation de 10.054 écoliers. En conséquence, les montants repris dans le tableau ci-dessus doivent être revus légèrement à la hausse.

Etat des lieux des préparatifs¹⁷

Dans ses réponses aux questions des parlementaires de juin dernier, la Ministre Rose Gahiru a donné l'état des lieux des préparatifs pour le début effectif du système de l'école fondamentale. Elle a indiqué que d'après les rapports communaux du mois de mai 2013, les préparatifs vont bon train. En effet, le besoin en nombre de salles serait de 2822 :

- 1943 salles de classes fonctionnent déjà maintenant.
- 455 salles de cours en fondation,
- 740 salles de cours en élévation des murs,
- 834 qui sont au niveau de la toiture,
- 936 déjà achevées.

« La ministre a expliqué que le problème résiderait peut-être dans le cas où on observerait des communes qui pourraient enregistrer des réussites qui dépassent les prévisions alors qu'elles n'auront pas suffisamment construit de salles de classes ».

« S'agissant de savoir si les équipements comme les bancs pupitres et les manuels scolaires ne seraient pas un handicap pour démarrer avec l'année prochaine, le ministre Rose GAHIRU a fait savoir qu'au niveau des équipements, des efforts doivent être conjugués de la part du gouvernement et des partenaires techniques et financiers. Mais le Fonds National d'Investissement Communal (FONIC) a déjà promis de fournir 350 bancs pupitres dans chaque commune du pays, a-t-il ajouté. »

« Quant aux manuels scolaires précisément, le ministre a répondu que la Régie des Productions Pédagogiques (RPP) qui a gagné le marché rassure qu'il n'y aura pas de retard de livraison. Les guides et les manuels des élèves sont déjà maquetés et il ne reste que leur impression. Il est prévu un livre pour 3 enfants et 2 manuels dont un guide du maître et un livre de l'élève par enseignant, a indiqué le ministre. »

¹⁷ <http://www.senat.bi/spip.php?article3452> consulté le 27 août 2013.

Besoins pour les quatre premières années de mise en place de l'école fondamentale¹⁸

Taux de passage 6 ^{ème} – 7 ^{ème}	Salles de classe additionnelles	Bancs pupitres	Enseignants	Manuels scolaires	Coût total
50%	8.173	394.000	10.477	2.135.000	176 milliards
60%	9.454	477.000	12.185	2.468.000	211 milliards

3. Programme de la 7^{ème} année¹⁹

Domaine/Disciplines	Coefficient	7 ^{ème}
<ul style="list-style-type: none"> • Langues : - Kirundi <li style="padding-left: 20px;">- Français <li style="padding-left: 20px;">- Anglais <li style="padding-left: 20px;">- Kiswahili 	13	2 5 5 1
• Mathématiques	6	6
• Sciences et Technologie	5	5
• Sciences Humaines	5	5
• Orientation et entrepreneuriat	3	3
• Arts	3	3
• Religion	1	1

Les enseignants du quatrième cycle de l'enseignement fondamental (7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème}) sont théoriquement de niveaux D7, ENS III et IPA III. Sur 5644 enseignants prévus pour enseigner en 7^{ème} année, 4748 ont déjà suivi la première phase de formation, d'après la Ministre Gahiru. Soulignons que la durée de formation n'est que d'une semaine !

Seuls deux enseignants dispenseront les cours en 7^{ème} année. Un enseignant s'occupera des cours en rapport avec les langues (Kirundi, Français, Anglais et Swahili) et les sciences humaines. Le deuxième enseignant dispensera les cours de Mathématiques, Sciences et Technologie, Entrepreneuriat et Arts.

Besoins en matériels didactiques pour la classe de 7^{ème} année²⁰.

Le seul cours de Sciences et technologie, d'après le programme détaillé²¹, nécessite comme matériels didactiques : bougies, verres, photos variées,

¹⁸ Rapport sur la mise en œuvre de l'enseignement fondamental, CNPEF, juillet 2011.

¹⁹ Bureau d'Etude des Programmes de l'Enseignement Primaire (BEPEP) du Ministère de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation).

²⁰ "Bureau d'Etude des Programmes de l'Enseignement Primaire (BEPEP) du Ministère de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation).

balances, des masses marquées, tubes à essai, dynamomètre, capsules manométriques, thermomètres, matériels pour chauffer, seaux, ballons, bouchons, tubes, naphthalène, iode, sel de cuisine et sucre, alcool dénaturé, l'huile, sable fin, casseroles, cristallisoirs, charbon de bois, tamis, des entonnoirs, ampoule à décanter, permanganate de potassium, quelques modèles atomiques et moléculaires, planche didactique, goutte de sang (chèvre, poulet), microscope, -ballon de baudruche, planche de l'appareil respiratoire, ampoules, piles, fils électriques, interrupteurs, lampes à pétrole, pétrole et mèche, ordinateur et ses périphériques, etc.

IV. Observations

Dans l'EAC, aucun pays n'a le système éducatif dont de l'enseignement primaire dure neuf ans. Même le Kenya dont l'enseignement primaire dure huit ans compte passer au système éducatif qui respecte les normes internationales : 6 ans d'école primaire, au moins 6 ans d'enseignement secondaire. Donc, l'argument toujours avancé pour justifier cette réforme est faux ! Il y a donc des non-dits. Quels seraient les véritables mobiles de cette décision hautement politique ? J'y vois deux explications majeures :

- Une histoire de sous qui serait d'ailleurs à l'origine de la création du FONIC. Les bailleurs soutiennent et financent beaucoup plus l'enseignement de base et moins le secondaire et le supérieur. Construire des écoles à travers le pays, les équiper en bancs, pupitres, etc. est une affaire de gros sous !
- Des raisons de propagande électoraliste, on entend toujours ce slogan que les élèves qui terminent la 9^{ème} année seront capables de se prendre en charge et de créer leur propre emploi pour ne pas dire leur propre entreprise. Aujourd'hui, même un licencié d'une université burundaise est incapable de créer sa propre entreprise.

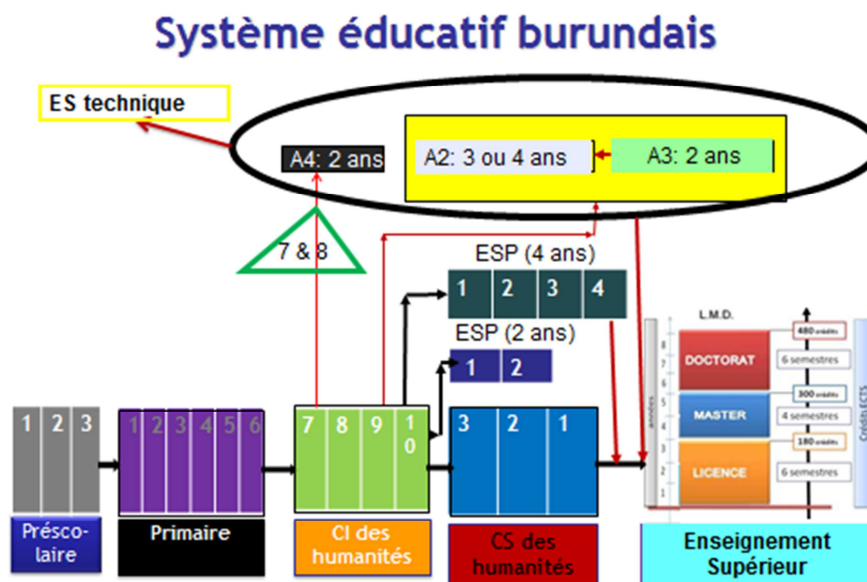
L'enseignement de base tel que proposé par l'UNESCO dans son programme pour l'Education de Base en Afrique dure 9 ans. Deux possibilités s'offrent à une telle réforme:

- Revaloriser les 3 années d'enseignement maternel qui nécessite une politique de la petite enfance bien pensée. C'est le cas en Belgique et en France. Cette option demande beaucoup de moyens et d'infrastructures.
- Comme l'objectif est de rendre obligatoire et gratuit l'enseignement de base, il suffit de rendre obligatoire et gratuit en plus de l'enseignement

²¹ "Bureau d'Etude des Programmes de l'Enseignement Primaire (BEPEP) du Ministère de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation).

primaire le cycle inférieur du secondaire. C'est le choix du Rwanda, de la Tanzanie, de l'Ouganda et bientôt du Kenya. Le choix du Burundi : une école primaire qui dure 9 ans est un cas unique au monde! Surtout que le programme de la 7ème année a été élaboré par le BEPEP donc dans la logique des réformateurs burundais, la 7ème année fait partie intégrante de l'enseignement primaire.

Le système éducatif burundais actuel est proche de celui initié au Rwanda et respecte les normes internationales. Ce système n'a pas du tout démérité. En témoigne les intellectuels burundais d'un certain âge et qui sont très compétitifs sur le marché de travail international. On les retrouve dans les grandes organisations internationales comme la Banque Mondiale, les Nations Unies, etc. ; dans les universités occidentales de grande renommée internationale, etc.



La mauvaise communication qui accompagne cette réforme montre clairement que cette réforme a été motivée par d'autres raisons plutôt que par une innovation pédagogique souhaitée par le Chef de l'Etat Nkurunziza : renforcer l'enseignement des métiers et la classe moyenne qui contribue d'une façon significative dans la reconstruction et le développement du Burundi.

Cette réforme sera un échec et coûtera très cher au Burundi et aux générations futures. Pourquoi ?

- Une pure improvisation dans la précipitation : les programmes de la 7ème année ont été rédigés à la hâte, ceux des classes de 8ème et 9ème

année ne sont pas encore rédigés ! Les réflexions ont commencé en avril 2013 en ce qui concerne le post-fondamental, personne ne connaît aujourd'hui le nombre d'années que durera l'enseignement secondaire. Il aurait fallu en priorité un débat de tous les acteurs de l'éducation sur la révision des programmes de l'ensemble du système éducatif burundais, depuis le maternel jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire mais aussi établir un pont entre le secondaire et l'enseignement supérieur et universitaire suite à la réforme de Bologne ou BMD au Burundi. Bien construire les socles de compétences par palier de maîtrise successifs, chacun intégrant les précédents pour développer les suivants. Accorder la primauté à la construction de compétences impose donc d'assurer la continuité des apprentissages au sein des classes, entre les différentes classes de l'établissement et entre les paliers du système éducatif dans son ensemble.

- Contrairement aux différents rapports, le nombre de classes reste insuffisant et chaque année, la situation risquera de s'empirer suite à la massification des élèves du quatrième cycle de l'école fondamentale.
- Le plus grave est le manque criant d'enseignants qualifiés, compétents et motivés. Comment peut-on former un enseignant pendant une semaine pour le préparer à enseigner quatre langues : Français, Kirundi, Anglais et Swahili en plus des sciences humaines : Histoire, Géographie et Religion ? Idem pour un enseignant de mathématiques, sciences et technologie (Physique, Biologie, Chimie), Arts (musique, arts plastiques, dessin, éducation physique et sportive, danse, art dramatique, vie saine : secourisme, etc.) et Entreprenariat ! Ces enseignants de niveau D7 ou formés généralement dans des matières scientifiques à l'ENS ou à l'IPA n'ont jamais suivi certaines notions reprises dans certains cours. Donc, ils enseigneront des matières qu'ils n'ont jamais étudiées et donneront des travaux pratiques qu'ils n'ont jamais réalisés.
- Les manuels scolaires et le matériel didactique ne seront pas suffisants ! Le Burundi dont le budget est déficitaire de plus de 100 milliards est incapable aujourd'hui de fournir à toutes les classes de la 7^{ème} année le matériel nécessaire comme : des balances, des masses marquées, des tubes à essai, des dynamomètres, des capsules manométriques, des thermomètres, matériels pour chauffer, seaux, ballons, bouchons, tubes, naphthalènes, iodes, alcool dénaturé, casseroles, cristallisoirs, permanganate de potassium, quelques modèles atomiques et moléculaires, ampoules, piles, fils électriques, interrupteurs, lampe à pétrole, pétrole et mèche, ordinateurs et ses périphériques, etc. Au moment où nous finalisons ce billet, la Régie des Productions

Pédagogiques qui a gagné le marché n'a pas encore terminé de multiplier les livrets de l'enseignant et de l'élève. A moins d'un mois de la rentrée scolaire, l'on peut s'inquiéter dans la mesure où il faudra du temps de distribution de ces manuels à travers tout le pays.

- La gestion des dossiers des élèves et des classes, la gestion des enseignants et des écoles poseront certainement des problèmes sérieux suite à la politisation de l'ensemble du système éducatif burundais. Les nominations à des responsabilités ne tiennent pas compte ni de l'expérience, ni de la compétence mais plutôt du militantisme politique. Est-ce ce militantisme ne risque pas de primer sur les compétences et capacités de gestion des élèves, des enseignants et des écoles suite à la décentralisation ? L'histoire nous le dira.
- Que deviendront dans trois ans ces jeunes qui termineront l'école fondamentale ? Que deviennent les 40% des effectifs de 6^{ème} non retenus pour l'école fondamentale ? Combien d'écoles de métier ont été construites au cours de ces trois dernières années ? Le Budget est déficitaire, on annonce la chute de la production du café, source de devises, les années 2014 et 2015 seront consacrées à la préparation des élections, toutes les activités de reconstruction du Burundi seront au ralenti et il y aura peu de suivi de constructions d'écoles, de formation des enseignants, etc.

La réforme qui sera lancée au Burundi dans moins d'un mois est comme un avion qui décolle sans que le commandant de bord, les pilotes, les hôtesse et tous les passagers ne sachent ni le plan de vol, bien sûr la destination et la quantité de kérosène nécessaire. Dans une telle situation, le risque d'un crash est trop élevé. L'on peut se demander donc à quoi ont servi les trois années de préparation de la réforme ? Et pourtant, les inquiétudes des burundais par rapport à cette réforme ne datent pas d'aujourd'hui. Pourquoi une telle précipitation de réformer sans moyens suffisants ?

V. Recommandations

1. Education de base obligatoire et qualitative.

Précisons d'emblée pour lever toute équivoque que l'enseignement de base ou l'école fondamentale devrait comprendre deux niveaux :

- L'enseignement primaire d'une durée de six ans dispensé aux enfants âgés de 6 ans.

- Le cycle inférieur de l'enseignement secondaire de 3 ans.

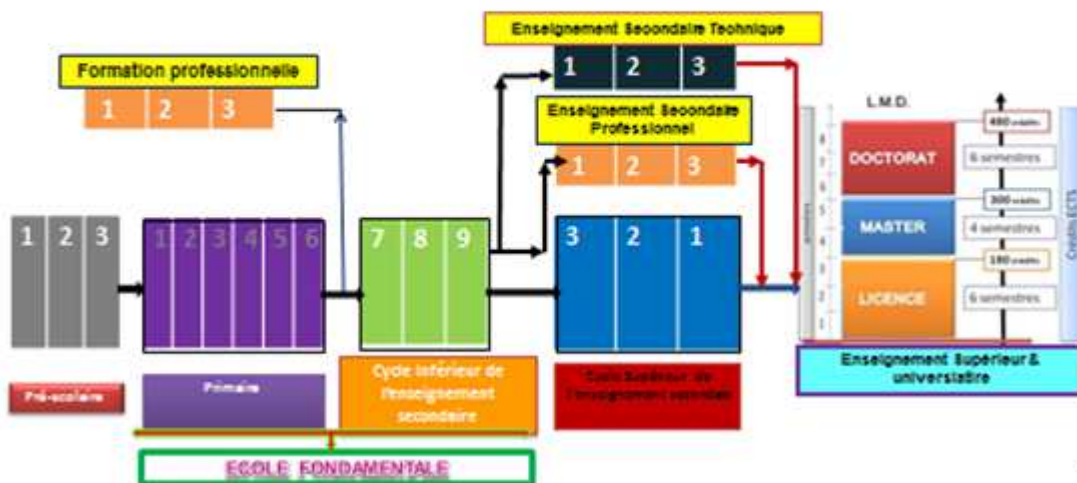
Il aurait fallu d'abord un débat sur la question et un plan stratégique qui reprend toutes les facettes de la question : curricula depuis l'école maternelle, le primaire, le secondaire général, le secondaire technique et professionnel ; l'identification des besoins tant humains, matériels et financiers ; une politique de formation des enseignants qualifiés pour chaque palier de l'enseignement ; une politique de construction des écoles en nombre suffisant sans oublier les écoles de métiers à travers tout le pays ; la production des manuels scolaires suffisants. Stratégiquement la réforme aurait commencé avec la première année comme le proposait d'ailleurs le CNPEF dans son rapport de juillet 2011 afin d'avoir le temps nécessaire de construire des infrastructures suffisantes et de former des enseignants qualifiés.

Le concours national en sixième année primaire serait supprimé dans ce cas six ans après le début de cette réforme.

Le cycle inférieur de l'enseignement secondaire doit absolument relever des structures du Ministère qui gèrent l'enseignement secondaire comme le Bureau Pédagogique de l'Enseignement secondaire, le BEPES, etc. Les programmes doivent être du ressort du BEPES.

Quant aux enseignants, ils doivent être qualifiés pour enseigner par palier (maternelle, primaire, secondaire inférieur et secondaire supérieur). Ils doivent en plus être compétents et en nombre suffisant selon les matières enseignées. Le cours d'entreprenariat aurait dû être intégré dans le programme de formation des enseignants du cycle inférieur des humanités.

Proposition d'une structure du système éducatif burundais



2. Etats généraux de l'éducation

Le proverbe kirundi « Igiti kigororwa kikiri gito » qui se traduit littéralement ainsi : « l'arbre se redresse lorsqu'il est encore jeune ». Comme souligné ci-haut, il aurait fallu commencer par l'école maternelle, l'école primaire en passant par le secondaire pour ainsi aboutir au supérieur avec la réforme de Bologne ou BMD. L'on assiste aujourd'hui à ce que l'on pourrait dire, « mettre la charrue avant les bœufs ». Les autorités auraient dû être rassurées que les réformes ont été effectives dans les cycles du primaire, secondaire et en même temps s'occuper du supérieur. Car, ces différents niveaux du système éducatif sont non seulement des vases communicants mais aussi partagent les mêmes maux : manque d'enseignants qualifiés, infrastructures insuffisantes, manque de matériels didactiques et produits de laboratoire, grèves et crises répétitives, la carrière enseignante non revalorisée, faible niveau des élèves et des étudiants, des effectifs importants, la politisation du système éducatif dans son ensemble, la perte des valeurs de la part des éducateurs et la loi du moindre effort de la part des étudiants, etc. Bref, tant de maux qui gangrènent le système éducatif dans son ensemble qui nécessite nous semble-t-il des états généraux de l'éducation qui auront pour objectif de repenser à tout le système pour bien définir le projet de l'école afin d'atteindre une éducation de qualité, et ainsi former des citoyens responsables capables de trouver des solutions aux problèmes du pays, de créer des emplois et d'être compétitifs sur le marché de l'emploi tant régional qu'international.

3. Contrat de base entre l'école et la société

L'éducation des générations futures est une question nationale qui concerne tous les citoyens burundais et non les seuls partis politiques représentés au gouvernement. Afin d'éviter des réformes répétitives, il nous semble urgent d'élaborer et proposer les socles de compétences qui définissent les compétences de base pour chaque palier de l'enseignement approuvées par toutes les forces vives de la Nation : partis politiques, société civile dans son ensemble, Diaspora, etc. Ces socles constitueraient un contrat de base entre l'école et la société qui serait revu tous les douze ans. C'est la seule façon d'éviter des réformes répétitives parfois qui hypothèquent l'avenir du Burundi. En termes clairs, il s'agit de bien définir un programme de formation qui tient compte des besoins du pays pour l'école maternelle, l'enseignement primaire, secondaire inférieur et supérieur y compris l'enseignement technique, technologique et professionnel sans oublier l'enseignement supérieur et universitaire.

4. Politique de formation des enseignants de l'ensemble du système en particulier l'enseignement de base.

Réformer un système éducatif dans son ensemble nécessite du temps et des moyens pour construire les infrastructures nécessaires, former les ressources

humaines suffisantes : les enseignants, les conseillers pédagogiques, les directeurs et inspecteurs. Il est urgent de revoir la politique de formation des enseignants et des maîtres pour l'enseignement maternel, primaire et secondaire général, technique, technologique et professionnel en tenant compte de la carte scolaire et des réformes en cours.

5. Construction des écoles qui respectent certaines normes

Les écoles en nombre suffisant et appropriées comme lieu d'apprentissage doivent être construites de préférence dans les centres urbains, aux chefs-lieux des communes, des zones, des paroisses, des centres santé, etc. L'objectif étant dans la mesure des possibilités de pouvoir fournir de l'eau, de l'électricité, des homes pour les enseignants et de doter chaque école d'une bibliothèque, de quelques ordinateurs avec connexion Internet.

6. Gestion démocratique des écoles

Les parents, les natifs d'une zone et les enseignants doivent être associés dans la gestion des écoles. Le point de départ est le fait que la question de l'éducation est nationale, par conséquent pour atteindre l'objectif d'excellence dans les écoles, toutes les forces vives de la Nation doivent être associées et doivent contribuer non seulement dans la construction des écoles, l'entretien des locaux mais aussi dans la gestion transparentes de celles-ci. C'est pourquoi plutôt qu'instaurer une gratuité théorique, je plaiderais plutôt pour une contribution modeste des parents sous forme d'un forfait annuel. De toutes les façons, la gratuité de l'enseignement primaire existe aujourd'hui de nom, c'est théorique. Si l'on veut la qualité, il faut des moyens suffisants, c'est d'ailleurs une des erreurs qui a été commise devouloir réformer rapidement sans moyens suffisants.

7. Le renforcement de l'inspection des écoles

Les résultats des différents tests et concours nationaux montrent à suffisance que les meilleures écoles qui se classent honorablement sont des écoles catholiques ou privées comme les Petits Séminaires, le Collège du Saint-Esprit, l'école SOS, le Lycée Internationale, Lycée Clarté Notre Dame, Don Bosco, etc. Ce sont des écoles dans lesquelles il y a une inspection de proximité c'est-à-dire un contrôle sur ce qui se fait quant à l'enseignement, l'encadrement et l'accompagnement des élèves et probablement des enseignants. Tous les jeunes et nouveaux enseignants devraient bénéficier d'un service d'accompagnement sur toutes les questions pédagogiques comme la gestion de grands publics parfois plus de cent enfants par classe !

8. Une politique d'évaluation permanente

L'évaluation doit être partie intégrante de la formation des élèves. Les évaluations permanentes permettent non seulement de vérifier que les élèves maîtrisent et comprennent les chapitres enseignés mais aussi de combler en cas de nécessité certaines lacunes observées dans une classe. Il faudrait entraîner aussi les élèves à répondre à tous les types de question qui vérifient les différents niveaux de compétences. L'école doit être une école de réussite et non d'échec par conséquent, il faudrait organiser des séances supplémentaires pour les enfants qui rencontrent des difficultés. C'est la seule façon d'éviter des disparités sociales entre les écoles des centres urbains comme la Mairie de Bujumbura et celles qui sont localisées dans les coins perdus du pays. Quel est parent de la Mairie de Bujumbura n'aide pas son enfant à faire des devoirs ? Et certains parents paient des cours du soir à leurs enfants. Que deviendront la majorité des enfants de la campagne dont les parents ne savent pas ni lire, ni écrire donc n'auront pas une aide à la maison et qui se contenteront uniquement de ce que les deux enseignants non qualifiés auront baragouiner tout au long de la journée ? Les enfants des villes auront droit aux travaux de laboratoire pour illustrer la théorie et la majorité des enfants de la campagne se contenteront uniquement de la théorie !

VI. Conclusion

Le sujet est tellement vaste et nécessite du temps pour l'épuiser, surtout proposer des corrections éventuelles.

Combien de burundais se sont déjà exprimés sur la problématique ? Combien de documents ont-ils déjà été élaborés qui reprennent de très bonnes idées ? Et quant à la concrétisation, à l'application, c'est tout le contraire ! Au Burundi, on réfléchit, on dialogue, on écrit et on range dans les tiroirs.

Une chose est certaine, l'éducation des jeunes et la formation attribuée à la population est capitale pour le développement et l'avenir d'un pays. Et c'est dès le bas âge, l'enfance, que l'éducation de qualité doit commencer, c'est cela la logique. Et si nous voulons façonner des citoyens dignes, responsables pour un Burundi prospère et émergent, commençons par les enfants. Le souci d'une éducation de qualité doit être recherché en permanence par tous, d'où les réformes perpétuelles qui sont initiées dans le monde, en vue d'améliorer les systèmes éducatifs.

Plusieurs facteurs déterminent un système éducatif de qualité, il faut reconnaître néanmoins que parmi les plus importants il y a la qualification et la motivation des enseignants. Sans politique qui revalorise la carrière enseignante, les résultats de la qualité de l'enseignement resteront mitigés.

Le Burundi n'est pas un îlot. Le Burundi n'est pas le premier pays à réformer l'enseignement de base. Dans beaucoup de pays africains, ce passage à l'enseignement de base qui dure 9 ans (primaire + cycle inférieur du secondaire) a été un véritable fiasco. C'est le cas du Sénégal, du Mali et du Kenya. Pourquoi le Burundi n'a pas tiré des leçons de ces échecs?

Quand on lit sur le site web des honorables parlementaires burundais que **« L'école fondamentale dont la durée dépend de la santé financière de chaque pays est venue corriger ce manquement. Le Burundi, elle s'étend sur 9 ans au moment où en Europe elle se prolonge jusqu'à 12ans »**²², l'on comprend aisément que ce n'était pas vraiment le moment de changer un système éducatif burundais (qui reste d'ailleurs le meilleur en Afrique quant à sa structure actuelle) dans la mesure où la santé financière du Burundi n'est pas bonne. Peut-on oser commencer un marathon avec un seul pied ?

Mon souhait le plus ardent est que ce billet puisse relancer le débat et que les autorités du pays plus particulièrement les vrais décideurs politiques puissent se faire violence et écouter tous les partenaires de l'éducation qui se sont déjà exprimés et qui sont inquiets par rapport à cette réforme. Ne dit-on pas que « IBIGIYE INAMA BIGIRA IMANA » ?

Je tiens à remercier de tout cœur tous les compatriotes qui m'ont fourni des documents très précieux me permettant ainsi de suivre presque au jour le jour la problématique de l'éducation au Burundi. Merci également aux amis des quatre coins de la planète qui n'ont jamais cessé de m'encourager chaque fois que j'ai produit une réflexion sur le Burundi. Je n'oublierai pas tous les propriétaires des magazines ou journaux et gestionnaires des sites web sur le Burundi pour leur aide dans la diffusion de mes articles. A vous Toutes et Tous qui me lisent, grand merci pour vos feedback.

²² <http://www.assemblee.bi/Analyse-et-adoption-du-projet-de,672> consulté le 27 août 2013